



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

enseignement supérieur

Question écrite n° 71207

Texte de la question

M. Lucien Degauchy attire l'attention de M. le ministre délégué à la santé sur la situation que connaissent les élèves infirmiers. Paradoxalement, alors que leur nombre fait défaut à notre système de santé, ils ne peuvent bénéficier d'aucune participation financière de l'Etat à leurs études, dès lors que le quotient familial, extrêmement faible en l'occurrence, est dépassé. Pour autant, la direction régionale de l'ANPE de Picardie vient de faire distribuer une plaquette demandant aux élèves de participer à la campagne d'aide au retour à l'emploi vers les métiers de soins infirmiers. Les élèves ayant énormément de mal à financer leurs études, à l'heure actuelle ne comprennent pas comment ils vont pouvoir motiver les personnes qu'ils rencontrent. Tous ont d'ailleurs cru, en recevant ce document, qu'un dispositif avait été mis en place en partenariat avec l'ANPE visant à leur apporter une aide financière. Quant à ceux qui doivent s'assumer eux-mêmes, parce que sans parents pour les suivre ou parce que reprenant des études, ils ne peuvent que renoncer à suivre une formation qui ne permet pas de travailler à côté et d'assurer la charge financière d'un foyer. En conclusion, il lui demande quelles mesures peuvent être envisagées pour aider les élèves infirmiers à financer leurs études et pour inciter nos jeunes à se diriger vers des métiers passionnants mais au salaire si peu attractif. S'il est bien de favoriser l'arrivée sur le marché du travail français des élèves infirmiers des autres pays de l'Union européenne, il ne faudrait pas laisser de côté les jeunes Français qui souhaitent se diriger vers ces professions mais ne le peuvent pas faute de moyens financiers.

Données clés

Auteur : [M. Lucien Degauchy](#)

Circonscription : Oise (5^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 71207

Rubrique : Bourses d'études

Ministère interrogé : santé

Ministère attributaire : santé, famille et personnes handicapées

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 24 décembre 2001, page 7384